

Chantal VASSAUX
Secrétaire Générale

Jeudi 31 Mars 2011

CNDS 2011

Suite à la réunion de présentation de la campagne CNDS de ce mercredi 30 Mars à Liévin, je vous informe que les axes prioritaires 2011 sont:

- Favoriser la licenciation
- Accompagner la structuration du mouvement sportif
- Faire du club un acteur de la chaîne de transmission des valeurs républicaines
- Corriger les inégalités d'accès à la pratique

Je vous prie de trouver ci-dessous les orientations obligatoires pour que votre demande de subvention soit retenue:

- Les clubs sportifs doivent présenter un projet associatif global, décrivant l'état des lieux du fonctionnement de l'association, de son environnement, de ses activités sportives et de ses objectifs éducatifs. Ce projet présentera un volet sportif portant sur les pratiques et les objectifs sportifs du club, un volet éducatif qui identifiera les valeurs et les objectifs éducatifs du projet, un volet économique qui décrira la structuration financière du club et éventuellement un volet social qui décrira les initiatives et les démarches de l'association pour mettre le sport à la portée de ceux qui culturellement, socialement, physiquement ou économiquement en sont éloignés.

Les actions doivent être en conformité avec le Plan de Développement fédéral et régional et ne peuvent concerner que des licenciés. Les adhérents non licenciés ne peuvent être inclus dans une action.

Sur ce point précis je vous informe que la DRJSCS contrôlera auprès des ligues la véracité de vos déclarations.

Les actions doivent donc prendre en compte :

La dynamique de Performance

La dynamique de Service

La dynamique de Cohésion

La dynamique de Formation (formation du nageur dans le cadre de sa préparation et de son évolution sportive, en adéquation avec votre projet associatif, mais aucune action de formation en faveur des dirigeants cadres et entraîneurs ne peut être présentée)

NOUVEAUTE 2011 la fonction TETE DE RESEAU qui prend en compte la mutualisation des moyens, de coordination d'activités, voire d'implantation de nouveaux accueils, sur leur territoire et dans leurs disciplines peut être applicable aux clubs, dès qu'elle présente une dimension structurante pour la pratique.

Vous trouverez sur le site <http://www.nord-pas-de-calais.drjscs.gouv.fr/> toutes les informations complémentaires pour constituer votre dossier, et vous invite si vous avez des doutes à me poser vos questions à l'adresse : chantal.vassaux0763@orange.fr

En raison du délai particulièrement " court " pour déposer vos demandes, le Comité Régional de Natation ne fera pas cette année de réunion de présentation, qui ne ferait que retarder la constitution de votre dossier.

Pour les clubs du Département du Nord

Un dossier à renvoyer avant le : vendredi 22 Avril 2011

Chez Monsieur Benjamin MERCIER – 13 Les Bruyères – 59 510 FOREST/MARQUE

Le deuxième dossier à renvoyer avant le : vendredi 22 Avril 2011

DDCS NORD – Cité Administrative – 59 000 LILLE

Pour les clubs du Département du Pas de Calais

Un dossier est à renvoyer avant le : vendredi 22 Avril 2011

Chez Monsieur Jean Paul VIDOR – 3 Square Jean Moulin – 62 230 OUTREAU

Le deuxième dossier à renvoyer avant le : vendredi 22 Avril 2011

DDCS PAS DE CALAIS – 14 voie Bossuet – Résidence St Pol - BP 960 – 62033 Arras Cedex